

## Reconnaître un véritable droit à l'énergie et mettre fin à la précarité énergétique, c'est possible !

A nouveau, le 1<sup>er</sup> novembre, s'appliquera l'interdiction des coupures d'électricité, de gaz, de chaleur pour les ménages.

La CGT et Indecosa-CGT représentant les usagers, réaffirment qu'il y a nécessité de maintenir (comme l'eau) l'énergie, bien au-delà de la trêve hivernale. **Oui, l'énergie est un produit de première nécessité et personne ne doit en être privé pour cause de pauvreté**, quelle que soit la période de l'année.

La loi de transition énergétique avait fixé un objectif de -15% de la précarité énergétique d'ici 2020 et une rénovation de 500 000 logements/an à partir de 2017 (dont au moins la moitié est occupée par des ménages aux revenus modestes). Approche bientôt l'année 2019 et cet objectif est loin d'être atteint.

Entre ceux qui ne peuvent pas payer leur facture, ceux qui se privent d'énergie, on comptabilise plus de 12 millions de personnes en précarité énergétique, c'est un chiffre qui ne faiblit pas tant les dépenses incompressibles d'énergie dans le budget des ménages occupent une part de plus en plus importante. La facture énergétique moyenne d'un ménage est de 3200 € (logement : 1800 €+transport : 1400€).

Même revalorisé à hauteur de 200 € (au lieu de 150 €), le chèque énergie reste insuffisant pour le règlement des factures. De plus, il exclut un certain nombre de ménages. Par exemple, ceux qui n'ont pas réalisé leur déclaration fiscale, ce qui est très souvent le cas pour les plus précaires (critère unique pour l'obtention du chèque) ou les personnes qui basculent nouvellement dans la précarité énergétique (le revenu fiscal pris en compte est celui de l'année N-2), ou ceux encore qui se chauffent au gaz d'une façon collective ainsi que les étudiants.

Pour la FNME-CGT et l'association de défense des consommateurs, INDECOSA-CGT le droit à l'énergie est un droit fondamental. Nous exigeons :

- l'augmentation significative du montant des aides pour paiement des factures d'énergie et l'amélioration du dispositif du chèque énergie
- de rendre obligatoire la participation des fournisseurs alternatifs au financement du FSL.
- une énergie reconnue comme produit de première nécessité, bénéficiant d'une TVA à 5.5 % sur les kWh électricité et gaz, et non pas à 20 % comme un produit de luxe
- l'exonération de la CSPE pour les précaires énergétiques.
- le maintien des tarifs régulés (fixés par l'Etat) pour l'électricité et le gaz pour les usagers.
- une interdiction des expulsions et des coupures tout au long de l'année pour les familles en situation de précarité.
- un plan gouvernemental à la hauteur des enjeux concernant la réhabilitation des logements privés et publics, collectifs et individuels.
- une transparence absolue sur les demandes des fournisseurs quant aux interruptions, réductions de puissance et résiliations pour non paiement.

### Interlocutrices dossier

FNME-CGT  
Valérie GONÇALVÈS (06 64 67 77 15)

INDECOSA CGT  
Martine SELLIER (06 83 30 47 98)